



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

**LE NOUVEAU
FESTIVAL**
20 ET 21 MAI 2026



**Cahier des
charges**
**AUDIOVISUEL
ET VIDEO**

1 - Informations générales

- Le Nouveau Festival aura lieu **les 20 et 21 mai 2026 à Cenon** sur le site du Rocher de Palmer.
- La composition du groupe ne devra pas dépasser 40 personnes.
- Un élève engagé dans un projet n'est pas autorisé à s'inscrire dans des projets d'autres domaines compte-tenu des contraintes d'organisation générale et de programmation.
- L'adulte référent du projet **doit être nécessairement habilité par le chef d'établissement** et s'engage tout au long de l'année **à assurer le suivi du projet** (atelier, accompagnement pédagogique, déplacement lors du festival...).
- **Tous les élèves d'un projet** doivent nécessairement être **scolarisés dans l'établissement** ou le cas échéant habilité par le chef d'établissement porteur du projet.

2 - Définition des projets Audiovisuel et Vidéo

Le domaine « Audiovisuel et Vidéo » regroupe les projets portant sur la réalisation et la diffusion d'un film : fiction, documentaire, animation, expérimental.... **Le film présenté ne devra pas dépasser 15 mn et devra avoir été réalisé durant l'année scolaire en cours. Il ne peut s'agir de projets déjà réalisés et totalement terminés.**

Le projet devra comprendre les étapes d'écriture (scénario), de réalisation, de montage et éventuellement de diffusion. Sont exclus les projets multimédias destinés exclusivement au web (site internet par exemple).

3 - Sélection des projets et organisation des accompagnements

- 1) **Inscription en ligne sur le site le-nouveau-festival.fr jusqu'au 5 novembre 2025.** Attention, chaque projet doit être **correctement renseigné et rédigé : descriptif ou thèmes abordés, intentions scénographiques, artistes ou compagnies intervenants, informations sur les étapes de réalisation du projet, etc...** **et accompagné de documents d'appui :**

Dépôt de vos documents d'appui lors de votre inscription en ligne sur le site le-nouveau-festival.fr (en fonction de l'avancée et de la nature de votre projet : description écrite, références et inspirations, motivations, cv des intervenants, visuels, vidéos, extraits sonores **dans la limite de 200 Mo**)



Attention ! Nombre de place limité

- 2) **Sélection des projets en novembre 2025** : le jury de sélection, composé notamment de professionnels du domaine concerné, se réserve la possibilité, le cas échéant, **d'organiser un entretien téléphonique ou en visio conférence avec les porteurs des projets**. Les résultats seront communiqués via le bureau virtuel courant décembre.
- 3) Un accompagnement individualisé pourra vous être proposé pour les projets le nécessitant. **Le suivi de cet accompagnement est également impératif pour participer au festival.**
- 4) **Pour l'ensemble des projets sélectionnés**, il vous sera demandé entre janvier et avril, en complément d'information et à des fins de valorisation de votre projet de **fournir des visuels** des productions ou d'étapes de réalisation. Vous devrez également **finaliser la rédaction des descriptifs de votre projet** de votre projet. **Tous ces éléments sont essentiels pour valoriser votre projet sur le site *le-nouveau-festival.fr* et dans le livret programme du festival**

4 - Espace sur le site *le-nouveau-festival.fr*

Chaque projet sélectionné bénéficiera **d'une page dédiée sur le site *le-nouveau-festival.fr*** dans la rubrique « vos projets ». **Vous devrez fournir les éléments nécessaires (visuels, descriptifs...) pour alimenter cet espace numérique de valorisation.**

5 - Espace sur le festival

Vous bénéficierez d'un espace de diffusion et de présentation dédié dans l'enceinte du festival. Votre projet sera intégré dans une **programmation complète organisée en séances d'une heure regroupant 3 films**, avec l'ensemble des projets « audiovisuel et vidéo ».

6 – Modalités de diffusion

Chaque film ne devra pas excéder 15 minutes et devra être fourni pour un visionnage préalable à l'équipe du festival au plus tard un mois avant la date du festival via Wetransfer ou un autre service de transfert de fichier à l'adresse mail du Nouveau Festival et du coordinateur de domaine. Chaque projet bénéficiera d'un créneau de programmation défini à l'avance et **vous serez amené à présenter votre film devant le public du festival.**

La Direction de la Jeunesse et de la Citoyenneté se réserve le droit de suspendre la diffusion du film s'il contrevient au droit de la propriété intellectuelle.

7 - Matériel technique

Votre espace sera coordonné par une équipe de techniciens qui pourra vous accompagner dans votre projet. Afin de faciliter le travail de l'équipe technique, nous vous encourageons à renseigner le plus précisément possible vos besoins techniques et demandes particulières (matériel, lumière et son) dans le formulaire en ligne.

8 - Contacts

Pour tous compléments d'informations ou questions, vous pouvez contacter l'équipe du Nouveau Festival à l'adresse suivante nouveau-festival@nouvelle-aquitaine.fr ou par téléphone **06.19.22.38.96 - 06.85.24.57.17**